

*Ab ecclesiis vero musicas eas, ubi sive organo, sive cantu lascivum aut impurum aliquid miscetur..... arceant, ut domus Dei vere domus orationis esse videatur et dici possit.*

(Conc. Trid., sess. 22.)

Nous voici bientôt au mois de mai, qui ramène dans les églises les exercices du mois de Marie.

Il ne se passe guère d'année que nous ne fassions entendre nos protestations sur le genre de musique adopté dans ces solennités journalières, et sur leur tendance toujours plus marquée à présenter, au moins sous le rapport musical, un caractère de pompe mondaine et théâtrale. Mais jusqu'ici nos plaintes arrivaient toujours trop tard, nous signalions le mal lorsqu'il n'était plus temps d'appliquer le remède. Aujourd'hui nous prenons les devans; ce n'est pas toutefois sans avoir hésité que nous nous y décidons. Nous connaissons à Paris beaucoup d'ecclésiastiques la plupart attachés au service des paroisses; plusieurs gémissent de ce qui se passe autour d'eux, et comme ils ne sauraient l'empêcher, ils gémissent en silence. En cent occasions ces ecclésiastiques nous ont ouvert leur âme et nous ont prié de nous faire l'écho de plaintes ou de réclamations inutiles dans leur bouche. Il y avait là quelque chose de délicat que nous avons compris, et sans nous taire absolument, nous n'avons pas entamé la question par le vif. Il nous répugnait de rendre les cérémonies du culte justiciables en quelque sorte de la critique, au même titre que les productions de l'art profane. Nous avons craint le plus de fournir des armes aux esprits peu favorablement disposés envers la religion et ses ministres. Cependant, dit le sage, il y a temps pour se taire et il y a temps pour parler. Ce dernier temps est arrivé. Il y a péril pour l'art religieux, pour plus encore que l'art religieux. D'ailleurs qu'avons-nous à redouter? Dans cette question, nous ne croyons être suspect aux yeux de personne. L'autorité ecclésiastique est là, nous allons parler devant elle; elle n'a qu'à prononcer, et nous nous inclinons. Si elle juge que nous allons trop loin, nous reculerons jusqu'au point qu'il lui plaira de fixer. Quelle que soit sa décision, nous nous y soumettons d'avance, heureux, dans tous les cas, de l'avoir provoquée.

Il faut montrer d'abord que ce que nous avons à dire n'est pas nouveau et a été dit cent fois par les organes de la presse. C'est contre la continuation et le développement du même fait que nous nous élevons, et ce fait, c'est bien, si l'on veut, l'invasion de la musique de théâtre dans les temples, mais cette invasion avec toutes ses conséquences; c'est le fait permanent, établi, enraciné maintenant parmi nous, et qui ne peut être détruit que par une décision énergique de l'autorité ecclésiastique, de l'introduction dans les églises de la pire musique, d'un dilettantisme impie, d'une musique indigne du théâtre, indigne du nom de musique.

J'ouvre la *Revue de la Musique religieuse*, de M. F. Danjou, du mois d'avril 1846 (il y a dix ans aujourd'hui, et j'y lis ce qui suit:

«Voyez ce qui se passe pendant le mois consacré spécialement à honorer la Sainte Vierge. Les dames et demoiselles chrétiens s'exercent avec une louable assiduité au chant des cantiques, les ecclésiastiques s'entourent de recueils en vogue; chaque soir nos églises retentissent de brillans concerts. Des mélodies tour à tour langoureuses et animées, des rythmes sautillans qui semblent provoquer le corps à des mouvemens de danse ou de marche, des airs qui rappellent la musette des montagnes, des cantatrices qui imitent les virtuoses de l'Opéra, voilà ce qu'on entend en ce moment dans les principales paroisses. C'est un spectacle touchant, enivrant, plein de charmes et d'attraits; mais que ce soit là de l'art religieux et catholique, je le nie complètement.... Il y a, dans le langage simple et sublime de l'Eglise, deux mots qui doivent être la règle de l'inspiration dans l'art religieux: *sursum corda, élevons nos cœurs*..... Il est impossible que l'homme, en présence de Dieu, s'exprime, agisse, gesticule, pleure, rie, chante comme le ferait un acteur sur les planches du théâtre.»

On ne dira pas que nous allons exhumer d'un recueil obscur des critiques acerbes et violentes; le ton dont ces observations sont faites est plein de mesure et de convenance. Est-ce la faute de l'auteur si sous ces expressions si modérées on sent percer une ironie pleine de tristesse? Mais s'il y a ici quelque chose d'épigrammatique, ce n'est pas le langage de l'écrivain, ce sont les faits allégués par lui. Il n'est que trop vrai que quelques uns de MM. les curés de Paris, dans un but d'édification mal entendu, et pour attirer du monde, s'évertuent à transformer les exercices du mois de Marie en «brillans concerts», en «spectacles touchans, enivrans etc., où des cantatrices imitent les virtuoses de l'Opéra». Il n'est que trop vrai que les exercices du mois de Marie, placés dans le mois de mai, qui, en «ramenant les fleurs», ramène le goût de la promenade et des distractions extérieures; que ces exercices, qui ont lieu le soir, à l'heure des théâtres, à l'heure où, entre les travaux de la journée et le repos de la nuit, les délassemens et les plaisirs trouvent leur place, semblent vouloir faire concurrence aux lieux profanes où la foule se porte. Mais, au lieu de rivaliser avec les divertissemens mondains, on se demande si, même sous le rapport de l'art, il n'eût pas mieux valu attirer le monde par le contraste de cérémonies vraiment religieuses, par de beaux plain-chants gravement et dévotieusement exécutés, par d'imposans faux-bourbons, par de simples et populaires cantiques, par des hymnes tels que le *Magnificat*, le *Pange lingua*, entonnés à l'unisson par la foule et alternant, verset par verset, avec les majestueuses harmonies de l'orgue. On aurait moins de monde, dit-on, Il est triste qu'on de méfie à ce point de la puissance de l'art religieux. On nous dit à chaque instant que l'Eglise a été la mère et la nourrice du génie humain, qu'elle a inspiré les plus grand orateurs, les plus grands poètes, les plus grands peintres, les plus grands musiciens, les plus grands architectes, les plus grands sculpteurs; que les arts qui charment l'humanité sont nés à l'ombre du sanctuaire, et on nous cache les merveilles de cet art chrétien dans la crainte de mettre en fuite les populations! et l'on force cet art à s'abdiquer lui-même dans le lieu qui fut son berceau! On aurait moins de monde: eh bien, soit! Est-il donc si nécessaire d'avoir tant de monde, de remplir une église d'indifférens et de désœuvrés? et pense-t-on tirer un grand argument en faveur des progrès de la foi dans les esprits, de ce qu'une multitude de curieux ne donnent la

préférence à l'église que parce qu'il est plus économique d'y payer une chaise que de prendre un billet à la porte d'un théâtre? Vous voyez avoir du monde! ayez d'abord les fidèles, les vrais croyans, les seuls qui accourent aux cérémonies purement religieuses, où le plain-chant domine; ayez les fidèles, dont un grand nombre abandonnent le sanctuaire durant les exercices du mois de Marie, parce qu'ils n'y sauraient prier ni s'y recueillir. Sachez dire aux autres:

Et vous, qui vous plaisez aux folles passions  
Qu'allument dans vos cœurs les vaines fictions,  
Profanes amateurs de spectacles frivoles,  
Dont l'oreille s'ennuie aux sons de mes paroles,  
Fuyez de mes plaisirs la sainte austérité:  
Tout respire ici Dieu, la paix, la vérité (1).

Dès que l'Eglise a la parole, elle enseigne; alors même qu'elle ne fait que prier, elle enseigne. Elle enseigne en chantant; elle enseigne toujours, parce qu'elle est maîtresse et souveraine des âmes. Elle cesse de l'être dès l'instant qu'elle va puiser ses enseignemens dans les officines de l'art mondain. Quoi! l'Eglise irait emprunter les accens des passions terrestres pour exprimer les choses du ciel! Ne voyez-vous pas qu'en fait de pompes mondaines et théâtrales elle aura toujours le dessous! La raison en est que MM. les curés, MM. les ecclésiastiques, je leur en demande bien pardon, sont forcément mauvais juges de l'art séculier. N'allant pas au théâtre, n'assistant pas aux réunions où l'on exécute de la musique, ils n'y entendent rien. Il se font de fausses idées et du chant, et des chanteurs, et de la musique, et des compositeurs. Je ne dis rien des autres arts, la peinture, l'architecture, la sculpture, qui, étant évidemment plus à portée du clergé que la musique, doivent lui être plus familiers. Dans tous les cas, je n'ai pas mission d'en parler ici. Mais quant à la musique, elle lui est complètement étrangère. C'est ce qui explique comment, parmi les ecclésiastiques et jusque dans les rangs de l'épiscopat, il se rencontre des hommes qui, tout distingués qu'ils sont sous une foule de rapports, sont, en fait de musique, bien inférieures au plus vulgaire amateur laïque. Et comme ces messieurs ont contracté, par la nature de leurs fonctions et de leurs rapports avec le public, l'habitude de l'affirmation dogmatique, ils décident, ils jugent, ils tranchent sans appel, prenant sans doute la réserve silencieuse à laquelle on est réduit en écoutant leurs paroles, pour l'impossibilité de trouver des raisons. Chose extraordinaire! ceux-là même qui font retentir la chaire des développemens de cette vérité frappante exprimée depuis longtemps par Bacon, à savoir qu'une connaissance superficielle nous éloigne de la religion et qu'une connaissance approfondie nous y ramène, prétendent, par une singulière contradiction, avoir une opinion arrêtée sur ce dont ils n'ont pas même une «connaissance superficielle», sur la musique sacrée et profane, la distinction de l'une et de l'autre, et sur le mérite de style de tel ou tel compositeur. On dirait que sur ce point ils ont la science infuse, tant ils sont persuadés qu'ils ont été dispensés d'en haut de toute étude, de tout effort d'esprit, et que sur des matières qui, aux yeux des Boèce, des

---

(1) Racine: *la Piété*, prologue d'*Esther*.

Augustin, des Bède, des Bona, des Gerson, ont paru assez importantes pour exiger de longues veilles, de longues années de méditations et de recherches, il leur suffit à eux de s'en rapporter à de simples impressions et aux premières lueurs d'un instinct non exercé. Etonnez-vous après cela que les cérémonies musicales dans lesquelles le clergé a la haute-main soient fort inférieures, je ne dis pas à l'exécution des théâtres, mais à celle des concerts en plein vent et des barrières, car là encore, quelque dégradé que soit l'art, il est du moins exercé par des gens qui ont une certaine idée des traditions et une certaine pratique des conditions de l'ensemble. Etonnez-vous que les «programmes» de ces «brillans concerts» du mois de Marie se composent de motets, de morceaux de tout genre qui fourmillent d'incorrections grossières, de modulations plates et saugrenues, de successions d'harmonies barbares, et où non seulement les règles du style, mais encore les plus simples lois de la prosodie latine et française sont brutalement foulées aux pieds. Joignez à tout cela une merveilleuse aptitude de la part de MM. les ecclésiastiques à être dupes du premier venu qui se donnera pour organiste ou maître du chapelle, ou mieux encore pour organisateur de fêtes mondaines; à se prendre d'enthousiasme pour un ténor éconduit d'un théâtre, pour une cantatrice surnuméraire qui, avant de débiter dans un concert, peut-être sur des tréteaux quelconques, sera bien aise de s'essayer dans une église, où, derrière un paravent, elle filera un solo, accompagnée des accens larmoyans du violoncelle ou des amoureuses ritournelles du cor anglais.

Je me laisse aller, et je perds de vue ma première idée qui était de montrer que je ne dis rien qui n'ait été dit; faisons connaître l'opinion qu'un autre critique exprimait sur le même sujet:

«Ah! si le clergé le savait! car nous ne sachions pas que notre amour sincère pour la religion puisse nous faire admettre et accepter sur parole des chants, des cantiques, des motets qu'il plaît à MM. les organistes et maîtres de chapelle de nous donner au nom du clergé, du culte et de la religion; si le clergé le savait! S'ils avaient que, sous prétexte que le mois de Marie est une fête consacrée plus particulièrement aux jeunes filles; sous prétexte que cette fête vient avec le printemps, avec le *mois des fleurs*, MM. les organistes et maîtres de chapelle en ont fait la chose du monde la plus mondaine, la plus profane; s'il savait qu'à l'exception de ces chrétiens éprouvés qui se rendent aux offices dans un but de recueillement et d'édification, les temples se remplissent chaque soir d'une foule de désœuvrés qui trouvent fort commode, moyennant une légère contribution, d'aller entendre des romances, des nocturnes, de petits airs guillerets...; s'il savait que des dames *de la Société* qui aspirent à obtenir des succès dans les salons, de jeunes personnes qui se destinent au théâtre, vont faire là leurs premiers essais; là, c'est-à-dire dans le temple du Seigneur, et que de toutes part on se dit: *Avez vous entendu la cantatrice de cette paroisse? Elle a un bien beau soprano. Si le clergé savait tout cela!...*»

Et à l'instant même le critique justifiait ses assertions en citant les paroles d'un journal de Nantes racontant la mort récente d'une jeune actrice: «M<sup>lle</sup> N..., disait ce journal, a éprouvé les premiers symptômes de l'épidémie qui l'a tuée, quelques minutes après avoir chanté, dans une

église, pour les exercices du mois de mai, une *hymne à Marie* où l'on avait remarqué sa voix fraîche et pure. C'est ce qui a inspiré à M. M....., professeur de chant, une strophe récitée sur sa tombe et dont voici les derniers vers:

Oui, quand ces jours passés, dans une hymne à Marie,  
Tu chantais à l'église, implorant son amour,  
La Vierge l'aura dit: Viens à moi, sois bénie!  
Tes chants me seront doux au bienheureux séjour.»

Qu'en disent messieurs les ecclésiastiques, et si, dans tout ceci, il y a quelque chose qui frise la profanation, à qui la faute?

C'était le 29 mai 1849 qu'un journal de l'époque, *l'Ere nouvelle*, publiait ce dernier article, et dès l'année suivante, au mois d'octobre, Mgr Sibeur rendait une ordonnance par laquelle il réglait les exercices du mois de Marie. Des cinq articles dont se compose cette ordonnance, quatre se rapportent à notre sujet. L'article 1<sup>er</sup> dispose *que la durée des exercices du mois de // 2 // Marie ne dépassera pas une heure et demie, et qu'ils devront être terminés à neuf heures du soir.* «Art. 2. La prière du soir précédera l'exercice; elle sera suivie du chant du *Magnificat* et d'un cantique, d'une lecture ou instruction, de l'exposition du saint-ciboire, du chant d'une antienne ou motet au Saint-Sacrement, du chant des litanies de la sainte Vierge et de la bénédiction; après la bénédiction on chantera le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, ou des cantiques. – Art. 3. On n'admettra à chanter dans les chœurs que les personnes appartenant soit au chœur de l'église, soit à la confrérie de la sainte Vierge.» Enfin, suivant l'art. 5, *toutes annonces dans les journaux et affiches qui auraient trait soit aux messes, soit aux autres offices qui sont célébrées en musique sont prohibées.*

Cette sage ordonnance indique chez le prélat qui la rendait une connaissance exacte du caractère que présentaient les exercices du mois de Marie dans un grand nombre de paroisses de Paris, et montre qu'il s'efforçait de remédier aux abus autant qu'il était en son pouvoir. En effet, en arrêtant: 1<sup>o</sup> que les exercices ne pourraient se prolonger au delà de neuf heures du soir; 2<sup>o</sup> que la lecture ou l'instruction serait précédée d'un seul chant, celui du *Magnificat*, ou d'un cantique, comme elle serait suivie de deux chants, celui d'une antienne ou motet, celui des litanies, et qu'après la bénédiction il ne serait chanté que le *Laudate* ou des cantiques; 3<sup>o</sup> que les personnes étrangères au chœur ou à la confrérie de la Vierge ne seraient pas admises à chanter; 4<sup>o</sup> enfin que toutes les annonces et affiches concernant les messes et offices en musique seraient défendues, M. l'archevêque prenait toutes les précautions que la prudence suggère pour mettre ces cérémonies à l'abri de toute comparaison avec les concerts et les spectacles publics; il témoignait aussi de sa prédilection pour le plain-chant en prescrivant le chant du *Magnificat*, d'une *antienne* et du *Laudate*; et quant aux motets et aux cantiques, ne pouvant ni le voulant, d'une part, les supprimer, puisqu'ils ont de tout temps été tolérés dans l'église; ne pouvant non plus, d'autre part, s'expliquer sur le caractère grave et religieux qu'ils doivent avoir, puisqu'une pareille recommandation est toujours inutile et vague: inutile parce qu'elle est sous entendue; vague parce qu'elle peut être interprétée par MM. les curés de façons fort

diverses, suivant leur sens et leur goût particulier; quant aux motets et aux cantiques, disons-nous, il est évident, par cette ordonnance, que M. l'archevêque les restreignait autant que la chose lui était possible, et que, même pour un exercice en dehors de l'office paroissial, il subordonnait le chant musical au chant liturgique.

Comment cette ordonnance a-t-elle été mise à l'exécution? Depuis qu'elle a paru s'en est-on tenu rigoureusement à ce motet en musique ou à ce cantique qui doit précéder ou suivre le sermon? Les virtuoses des deux sexes appartiennent-ils bien au chœur ou à la confrérie de la paroisse? Ce violoncelle, qui vient nasiller sentimentalement, ce cor anglais qui vient tendrement roucouler côte à côte de la cantatrice, *amant alterna Camenæ* et lutter avec elle de trilles, de fioritures et de ports de voix, ces chanteurs, qui tour à tour font la voix flûtée, la grosse voix, et se rengorgent à la manière des histrions, ces *litanies* échevelées, ces extravagans *Regina cæli*, tout cela est-il bien suivant la règle? Nous croyons pouvoir dire qu'on n'a pas plus tenu compte des circulaires de l'épiscopat que des réclamations des journalistes. Loin de décroître, le mal n'a fait que s'étendre, car le mal qu'on ne détruit pas radicalement dans son germe ne fait que se développer. Sous prétexte que les exercices du mois de Marie sont en dehors de l'office paroissial, «c'est, dit-on, une affaire de recette.» On l'avoue tout haut. Des curés nous l'ont dit en propres termes. Il nous semble pourtant que ce pourrait être bien aussi une affaire de dévotion, puisque ces exercices ont lieu dans une église, et (j'ai hésité à le dire jusqu'ici) le saint-sacrement étant exposé.

Mais voilà qu'au moment où j'écris, il m'arrive inopinément un puissant auxiliaire. Aujourd'hui dimanche 6 avril 1856, j'ouvre la *Gazette musicale* de Paris; j'y vois un article du savant M. Fétis, intitulé: *L'orgue mondaine et la musique érotique (sic) dans églises*. Il est vrai que le directeur du Conservatoire de Bruxelles s'occupe principalement de l'orgue mondaine. Mais «l'orgue mondaine» règne en souveraine au moi de Marie; elle y brille, elle y étale toutes les séductions. Du reste, l'auteur parle aussi de la musique d'église en général. Je n'examine pas si à une autre époque, M. Fétis a tenu un langage différent; je cite ses paroles d'aujourd'hui. «Chrétiens, s'écrie-t-il sur le ton de Bourdaloue, vous le voyez, il ne s'agit plus d'un style qui ait de l'austérité religieuse et de la gravité classique. Ce qu'il faut dans l'église, ce qu'on y admet sans vergogne, on ne le dissimule plus: c'est une satisfaction donnée *aux instincts et aux besoins sensualistes*! Divinités païennes de Paphos et de Lampsaque, ce que n'ont pu faire pour vous les efforts de Julien, surnommé *l'apostat*, des chrétiens, des catholiques se chargent de la réaliser. Désormais votre culte reflurira dans le temple du Seigneur! *Les instincts, les besoins sensualistes!* qu'est-il besoin d'explications? C'est à les satisfaire que sera destinée la musique d'église; et lorsqu'elle sera digne de sa mission, lorsque l'organiste aura remué suffisamment les instincts sensuels, *les applaudissemens chaleureux, les bravos prolongés de son public*, seront sa récompense; car ce ne sera plus Dieu qui sera glorifié dans l'église, ce sera l'homme, ce sera l'artiste. Les assistans du service divin ne seront plus une assemblée de fidèles; ils formeront un public, le public de l'organiste, *son public*; et sans doute on aura soin de le faire *soigner* par des claqueurs! On ne s'arrête pas où l'on veut: les détails de mise en scène ne

se borneront pas à compléter l'illusion de l'orage, car la musique sensuelle a plus d'une recette. Il y aura la mise en scène de la consécration, mise en scène de la communion, et la sainteté de la messe aura tout l'attrait d'un ballet.»

*On ne s'arrête pas où l'on veut!* Il n'est que trop vrai. C'est la loi fatale de tous les bouleversements, de toutes les révolutions. Dans un autre sens aussi, on peut dire *qu'on ne s'arrête pas où l'on veut*, et qu'à la vue de ce paganisme qui s'introduit dans les choses de la religion, il est presque impossible de retenir une parole, non pas exagérée, mais trop empreinte de vivacité, et cela en raison du degré de respect que l'on porte à un culte et à des personnes qui ont tous nos hommages et notre vénération. L'indifférence et le scepticisme ne peuvent avoir le cœur navré; aussi s'exprimeraient-ils bien autrement. Nous faisons cette observation, et pour M. Féty, et pour M. Danjou, et pour nous-même, s'il y a lieu. Notre foi est notre excuse. A la vue des faits qui viennent d'être racontés et d'autres que nous passons sous silence, le sens moral s'est révolté, la conscience publique s'est émue et alarmée; la conscience de quiconque a une croyance en Dieu, une croyance en l'art, la conscience du catholique, du protestant, du juif. Du juif! ai-je dit. Nous avons l'honneur de compter parmi nos amis un artiste, un virtuose que nous estimons comme homme, que nous aimons comme artiste, que nous admirons comme compositeur. Cet artiste, les chrétiens ont le regret de le voir séparé d'eux: il est israélite de religion. Lui aussi a été choqué de ce qu'il a entendu dans nos temples. Grand musicien, il comprend la dignité de l'art; respectueux envers son culte, il conçoit le respect pour un culte qui n'est pas le sien. Il est venu nous trouver, et il nous a dit: «Il se passe dans vos temples des choses que vous ne devez plus supporter; parlez, ne craignez pas, car ceux qui vous connaissent savent quelles sont vos intentions. Ce n'est pas de bonne ou de mauvaise musique qu'il s'agit, de ce qui blesse les oreilles, mais de convenance, de dignité, de pudeur publique, de ce qui blesse toute âme élevée.» Telles ont été ses paroles. Nous l'avouerons: ce que nous n'avions pas osé faire à la voix des ecclésiastiques qui nous avaient adressé le même appel, nous l'avons fait à la voix de l'israélite: nous avons pris la plume. Et maintenant nous ne la déposerons pas; nous poursuivrons successivement le scandale sous toutes ses formes.

Faut-il dire maintenant la cause et l'origine du mal, *prima mali labes*? Nous avons parlé franchement jusqu'ici, trop franchement peut-être; mais il n'est plus temps de reculer. La cause du mal, elle est dans ces ecclésiastiques très vertueux, très dignes, très exemplaires, mais qui par une déplorable aberration, et de peur sans doute qu'on ne leur reprochât de se rendre inaccessibles dans le fond du sanctuaire, se sont laissés envahir par le flot séculier, au point qu'ils ont perdu, musicalement parlant (encore une fois je ne parle que de musique), toutes traditions ecclésiastiques et classiques, tout sens des choses liturgiques. Ce sont eux qui disent qu'il faut après tout marcher avec le siècle, qui conspirent contre le plain-chant; ce sont eux qui disent qu'il est temps d'en finir avec cette forme gothique et surannée de la liturgie classique; qu'il faut lui substituer quelque chose de vivant, d'expressif, de sensible, c'est-à-dire la

musique dramatique; et pour spécifier autant que possible, je dirai que *la Norma*, *les Puritains*, *la Favorite*, *la Lucie*, *le Domino noir*, *le Pré aux Clercs* répondent assez généralement à l'idée du genre de cantilènes qui, suivant ces messieurs, doit prendre la place des antiennes et des hymnes de l'Église. Tout cela nous a été dit à nous-même, et de très bonne foi, par des ecclésiastiques recommandables. Nous les avons félicités de leur sincérité. Nous ne doutions pas, leur avons-nous répondu, que beaucoup d'entre eux ne pensassent de la sorte; mais il y a certainement du courage à oser le dire tout haut. Ces ecclésiastiques transfuges du lutrin, ces ardens propagateurs du dilettantisme, sont plus nombreux qu'on ne pense; il y en a au moins un par paroisse; ils forment la partie remuante du clergé de second ordre. Disons le fin mot: ces messieurs composent; et comme le plain-chant est pour eux lettre close, comme d'ailleurs il est objet de leur dédain superbe, ils composent de la musique, ou du moins ils le croient. Ce n'est pas qu'ils en possèdent beaucoup mieux les principes et les règles, mais enfin la musique est instinctivement dans leurs oreilles tandis qu'ils n'entendent rien au plain-chant, au jeu et à la constitution de ses modes qui ne disent rien à leur âme. Voyez les hommes qui, de nos jours, ont ranimé parmi nous le goût des belles études du chant grégorien. Parmi les ecclésiastiques on compte, avec le P. Lambillotte, M. l'abbé Jouvé, M. l'abbé Tesson, M. l'abbé David, N. l'abbé Janssen, M. l'abbé Cloët, M. l'abbé de La Tour. Nous devons citer leurs noms avec honneur, et nous leur rendons grâce d'avoir ainsi donné l'exemple à leurs confrères. Mais n'est-il pas juste de dire que le mérite d'avoir pris en main la défense du plain-chant, de s'être signalé par les plus importants travaux, appartient à des laïques, à Bottée de Toulmon, à MM. Fétis, Th. Nisard, Danjou, S. Morellot, A. de La Fage, de Coussemacker, L. Vitet, Vincent (de l'Institut), Ed. Duval, le respectable M. Lecomte, M. Alexandre Leclercq, M. Herlan, M. le prince de La Moskowa, M. F. Clément, et enfin à l'infatigable directeur de l'École de musique religieuse, M. Niedermeyer, qui a la plus profonde connaissance de l'art du contrepoint au seizième siècle joint la pratique la plus savante du chant grégorien?

Revenons à nos ecclésiastiques compositeurs. N'ayant fait aucune étude ni d'harmonie, ni de composition, ni peut-être de solfège, incapables même de routine, n'ayant eu d'ailleurs que de très rares occasions d'assister à des exécutions musicales incomplètes, peu satisfaisantes et par conséquent peu propres à leur faire acquérir, à défaut d'éducation première, cette habitude qui est comme une seconde éducation, c'est par des lambeaux déchiquetés des opéras en vogue, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus vulgaire, grossier et sensuel dans ces opéras, que leur génie religieux s'est développé. Ce sont des lambeaux dont ils nous offrent des pastiches dans les exercices du mois de Marie, des catéchismes et des congrégations, et au moyen desquels ils s'imaginent régénérer la musique d'église. Chaque nouveau chef-d'œuvre éclos de leur cerveau fait tourner la tête aux dames amateurs et aux jeunes congréganistes; émerveillés de cet immense succès et du peu qu'il leur a coûté pour l'obtenir, ils se persuadent naturellement qu'ils ont le feu sacré et que leur vocation musicale ne les a pas trompés. Feu le R. P. Lambillotte, que j'ai connu, dont j'ai aimé la douceur et la piété, et qui, du moins, a expié par des travaux sérieux sur le plain-chant une foule innombrable de compositions



profanes dans lesquelles il y avait, sans contredit, quelques traces d'un talent mélodique; feu le R. P. Lambillotte, le seul que je veux nommer, et d'autres encore, grâce à la prépondérance que leur a donnée soit le corps religieux auquel ils appartiennent, soit cette notoriété qui s'attache naturellement aux choses qui émanent du clergé, ont infecté les séminaires, les congrégations, les maisons d'éducation d'une foule d'œuvres soi-disant musicales, corruptrices et attentatoires au bon sens et au bon goût. Le P. Lambillotte, ainsi que les autres, quelle que fût leur modestie de chrétien, n'ont jamais douté d'eux-mêmes.

S'il fallait maintenant déterminer le caractère dominant de la plupart de ces œuvres, nous serions quelque peu embarrassés ; ce n'est ni la gravité, ni l'onction, ni la grandeur, ni la profondeur de sentiment qu'on admire en elles. Toutefois, s'il fallait absolument désigner le caractère vers lequel nos compositeurs ecclésiastiques semblent incliner le plus volontiers, nous dirions que c'est la gaîté, la gaîté dans le tour vif de la phrase, dans un rythme folâtre et bondissant. Quelquefois cette gaîté se rapproche assez d'un certain air martial, mais qui n'a rien de trop rébarbatif. En un mot, on sent que ces musiciens, à l'exemple de David, se seraient permis de danser devant l'arche. «Et quant à David, s'il dansa et sauta *un peu plus que l'ordinaire bienséance ne requeroit* devant l'arche de l'alliance, ce n'estoit pas qu'il voulust faire le fol, mais *tout simplement et sans artifice* il faisoit ces mouvemens extérieurs, *conformement à l'extraordinaire et demesurée allegresse qu'il sentoit en son cœur*. Il est vrai que quand Michol sa femme luy en fist reproche, comme d'une folie, il ne fut pas marry de se voir avily: ains persverant en la nayfve et veritable representation de sa joye, il temoigna d'estre bien aise de recevoir un peu d'opprobre pour son Dieu.» C'est à MM. les compositeurs ecclésiastiques à juger s'ils sont à bon droit ici comparés à David; en ce cas Michol reprochant à son mari de «danser et sauter un peu plus que ne requiert l'ordinaire bienséance» pourrait bien représenter la critique. Il est vrai que jusqu'à présent ces Messieurs n'ont pas tenu grand compte de ses avertissemens. Il ne nous reste donc qu'à faire des vœux pour qu'ils prennent du moins nos très humbles remontrances actuelles dans cet esprit d'humilité que l'auteur de *l'Introduction à la vie dévote* exalte si justement chez le roi-prophète.

*JOURNAL DES DÉBATS*, 19 avril 1856, pp. 1–2.

Journal Title:	JOURNAL DES DÉBATS
Journal Subtitle:	None
Day of Week:	samedi
Calendar Date:	19 AVRIL 1856
Printed Date Correct:	Yes
Pagination:	1 à 2
Title of Article:	DU MOIS DE MARIE [Feuilleton du Journal des Débats]
Subtitle of Article:	ET GÉNÉRALEMENT DE LA MUSIQUE DANS LES ÉGLISES
Signature:	J. D'ORTIGUE
Pseudonym:	None
Author:	Joseph d'Ortigue
Layout:	Front-page feuilleton
Cross-reference:	None